Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	20
Votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre 2025 à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUÉRARD, Jean-Yves GOUILLET, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Valérie BERRÉE, Pascal MOISAN, Sophie CHAPRON, Nicolas VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER

Excusés ayant donné procuration : Véronique DUTAY à Bernard ETHORÉ, Sophie RICHARD à Chantal PERSAIS, Anne BRIONNE à Sylvie LEROY, Thierry BERTRAND à Odette GUILLARD, Julien CHARON à Audrey GRUEL, Anaïs ANGÉ à Sophie CHAPRON, Julien BOIVIN à Pascal MOISAN

Absents : Frédéric PAULY, Vanessa BEAUJOUAN

A été nommée secrétaire : Pascal MOISAN

2025-1112-106 – Aménagement – cadre de vie : convention pour les panneaux Gaz Vert

GRDF sollicite la commune aux fins d'autoriser l'installation sur la commune de panneaux de signalisation « Territoire engagé Gaz Vert ». Dans ce cadre, GRDF propose la signature d'une convention.

Cette dernière a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles les Parties conviennent de coopérer pour promouvoir la transition énergétique, et le biométhane, appelé aussi « gaz vert » auprès des citoyens, et de tous les acteurs et les visiteurs du territoire de la commune. L'objet de cette convention est la pose de panneaux « Territoire engagé Gaz Vert » sur la commune de Bréal-sous-Montfort, et la communication autour de la production et de la consommation de gaz vert sur son territoire.

La convention est conclue pour une durée de quatre ans. Le partenariat pourra être remis en question à chaque date anniversaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112106-DE

Les engagements de GRDF dans le respect de ses missions de service public :

- Organise la confection, l'achat et la livraison de panneaux de signalisation « Territoire engage Gaz Vert »
- Concède un droit d'utilisation à la Commune sur la marque blanche « Gaz Vert » et sa déclinaison dans les conditions définies à l'article 4.1, et communique à la commune les éléments de la Charge graphique
- En accord avec la commune, GRDF met en place la communication externe permettant de mettre en avant la convention et l'engagement de la commune dans la transition énergétique (par exemple en contactant les journaux locaux).
- Transmet de l'information sur la filière biométhane à la commune
- Peut organiser la visite d'un site de production implanté sur le Territoire en accord avec la commune et le producteur
- S'engage à participer aux séances d'acculturation sur les énergies renouvelables, et en particulier sur la méthanisation, qui sont organisées par la commune.

Les engagements de la commune seront les suivants :

- Prendre en charge l'installation et la pose des panneaux « Territoires gaz vert » dans le respect des règles relatives à la publicité définies dans le code de l'environnement, en limite de son Territoire sur les axes principaux, juste après le nom de la commune, afin de respecter l'unité visuelle du territoire ;
- Entretenir et maintenir le panneau en place pendant toute la durée de la convention ;
- Faire la promotion de la convention et des gaz verts auprès de ses administrés, dans le bulletin municipal ;
- Autoriser la diffusion d'information par GRDF aux administrés et aux acteurs de la filière sur son territoire ;
- Etudie, lors du renouvellement des contrats de fournitures de gaz de ses bâtiments, l'intégration d'une part de gaz vert dans ses futurs contrats ;
- Permettre à GRDF d'organiser et proposer des séances d'acculturation sur la transition énergétique et les énergies renouvelables sur la commune ;
- Proposer à ses administrés une visite de site de production de biométhane, en accord avec le producteur concerné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en place de panneaux de signalisation « Territoire engagé Gaz Vert » aux entrées de ville
- Approuve les modalités de la convention GRDF annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention en question et de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Pascale MOISAN